

## Comment réduire son empreinte écologique lorsque l'on commerce avec l'étranger ?

L'activité économique est polluante. Quel que soit le secteur dans lequel évolue votre entreprise, il est probable que celle-ci importe de l'étranger certains de ses composants. De même, vous exportez une partie de vos produits finis. Si vous êtes actifs dans les services, la chance existe, également, que vous soyez amené, vous ou vos collègues, à vous déplacer régulièrement en Europe ou ailleurs dans le monde. Ces déplacements, ces acheminements, émettent du CO2.

Peut-être vos employés, vos clients<sup>1</sup>, ou simplement vos enfants vous interpellent sur l'empreinte écologique laissée par votre entreprise dans le cadre de vos activités. Difficile, en effet, d'échapper à ce qui devient l'une des premières préoccupations de nos sociétés modernes. Le récent G20, qui a réuni à Londres les dirigeants des vingt plus importantes économies de la planète, a d'ailleurs mis la question environnementale en haut de son propre agenda.

Comment, donc, être actif à l'export tout en limitant au maximum son empreinte écologique ? Qui dit importation ou exportation, dit bien entendu transport. C'est à ce niveau que se jouent les choses pour n'importe quelle entreprise.

Le transport (marchandise et particulier) est responsable d'environ 75% de la production de CO2. Il est possible de limiter l'impact carbone du transport de marchandises. Plusieurs pistes existent :

Une première voie consiste à opter pour la solution du transport multimodal.

Le principe est simple : un même contenant est acheminé, au minimum, à l'aide de deux moyens de transport différents. Pratiquement cela se traduit par une mise en place d'une combinaison entre la mer, les airs, le train et la route. Le défi consiste à trouver la meilleure combinaison possible. Afin de prendre une décision en connaissance de cause, voici les différents moyens de transport classés par leur impact écologique<sup>2</sup>.

As des transports polluants : l'avion. Le transport aérien rejette jusqu'à deux fois plus de gaz à effet de serre que les camions ; jusqu'à 38 fois plus que le transport fluvial. Le camion, quant à lui, émet sept à cinquante fois plus de CO2 que le train ou que transport maritime. Bons élèves, donc, le rail et le transport fluvial, avec même un léger avantage pour ce dernier. La bonne nouvelle est qu'optimisation écologique va de pair avec une réduction des coûts. A titre d'exemple, le transport fluvial coûte 17 fois moins cher que la route et 4 fois moins cher que le train<sup>3</sup>.

Deuxième voie pour réduire son empreinte écologique : compenser ses émissions carbonées.

La compensation carbone se fait via le financement de projets de développement durable, souvent situés dans les pays du sud. De nombreuses associations<sup>4</sup> existent. Ces dernières vont calculer le coût financier nécessaire à la compensation de vos rejets. Ensuite elles vous proposeront une série de projets de terrain et vous pourrez choisir lequel vous désirez financer. Cela peut être par exemple la plantation d'arbres afin de freiner l'avancée du désert ou la construction de parc d'éoliennes.

Troisième voie : intensifier l'usage des nouvelles technologies digitales pour réduire les fastidieux déplacements à l'étranger pour assister à des réunions de travail.

Les logiciels et les moyens sont nombreux et peu coûteux. Pensons au plus connu d'entre eux, Skype qui permet gratuitement d'organiser des vidéos-conférences. Mais de nombreux autres types de logiciels comme les *wikis* (fichiers ouverts en ligne, collaboratifs) d'entreprise permettent une collaboration bien plus efficace. Ils permettent de diminuer le nombre des réunions de coordination nécessaires à

---

<sup>1</sup> D'après Tom Delay, CEO of Carbon trust in « Climate Action ». 66% des consommateurs voudraient connaître la quantité de CO2 émis par les produits qu'il consomme.

<sup>2</sup> Ecoconso.be donne les chiffres du CRIOC pour les transports des aliments (émissions de CO2 par tonne.kilomètre) :

Bateau : 15 à 30 g/tonne km ;

Train : 30 g/tonne km ;

Voiture : 168 à 186 g/tonne km ;

Camion : 210 à 1430 g/tonne km ;

Avion : 570 à 1580 g/tonne km.

<sup>3</sup> Chiffres du ministère Français des transports.

<sup>4</sup> A titre d'exemple on peut citer <http://www.actioncarbone.org/> l'association lancée par le célèbre photographe Yann Arthus Bertrand. Ou encore l'organisation Carbon Clear (<http://carbon-clear.fr>).

l'étranger<sup>5</sup>. Non seulement ils vont vous permettre de diminuer votre empreinte écologique, mais ils seront aussi source de gains de productivité.

Entreprise Globale

---

<sup>5</sup> Le Wiki de la banque d'investissement Dresdner Kleinwort a permis de réduire le volume d'e-mails de 75% et le temps passé de moitié.